

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 23 (1973)

**Heft:** 1

**Nachruf:** Hommage au Professeur Philippe Meylan (1893-1972)

**Autor:** Poudret, Jean-François

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NACHRUF NÉCROLOGIE

### HOMMAGE AU PROFESSEUR PHILIPPE MEYLAN (1893-1972)

Par JEAN-FRANÇOIS POUDRET

Survenu à Lausanne à fin septembre, le décès du Professeur Philippe Meylan a non seulement affecté tous ceux, collègues, amis ou élèves, qui avaient eu le privilège d'approcher sa personnalité rayonnante, mais constitue une perte irremplaçable pour les sciences historiques dans leur acception la plus large et la plus élevée. Car qui mieux que Philippe Meylan avait su allier la perspicacité et la passion du romaniste, l'amour du passé et la curiosité intellectuelle de l'historien ? Si sa thèse de doctorat, consacrée à *l'Origine et nature de l'action praescriptis verbis* (Lausanne 1919), puis plus de quarante années d'enseignement et de nombreuses publications consacrées pour la plupart à la vente romaine ont fait de ce Vaudois, originaire de la Vallée de Joux, un des romanistes les plus illustres de son temps, si les Universités de Dijon, Paris et Strasbourg devaient consacrer cette réputation par des doctorats honoris causa, jamais Philippe Meylan ne s'est cantonné pour autant dans l'étude des jurisconsultes romains et n'a dédaigné l'histoire plus proche dans le temps ou dans l'espace, en particulier celle de son pays natal.

Dans la première direction, on peut citer notamment deux contributions à l'histoire du droit naturel, un hommage à Grotius et surtout son remarquable ouvrage sur Jean Barbeyrac, publié en 1937 à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de l'Académie de Lausanne, où le disciple de Grotius enseigna de 1711 à 1717. A son bref enseignement du droit international privé, nous devons deux études sur *La formation de la doctrine de la territorialité des coutumes* et sur *Les statuts réels et personnels dans la doctrine de du Moulin*. Car aucune discipline, aucun sujet ne le laissait indifférent et il savait toujours les renouveler par la perspicacité et la passion.

cité, la rigueur du raisonnement et surtout cet enthousiasme communicatif, qui rendaient passionnantes même pour les profanes les sujets les plus austères ou les plus ardues. Ses cours de droit romain n'étaient-ils pas suivis même par des étudiants d'autres facultés qui ne prétendaient pas y apprendre le mécanisme de la mancipation, mais assister au miracle sans cesse renouvelé d'un passé ressuscité et rendu vivant par la dialectique passionnée et l'ardeur persuasive du magicien ?

L'histoire vaudoise, celle de son pays natal, occupait, à côté de la vente romaine et, qui sait, peut être même encore avant elle, une place de choix dans le cœur de Philippe Meylan. Rappelons en particulier ses savantes études sur les deux inscriptions romaines de Moudon (1944) et de Lausanne (1962), son remarquable article sur *Le serment des évêques de Lausanne* (1951) et surtout sa belle introduction à la publication du procès-verbal de *La remise du pays de Vaud au prince de Piémont en 1456*. A l'encontre de certains esprits chagrins pour qui le pays de Vaud serait l'œuvre de la conquête bernoise et de la réforme de 1536, Philippe Meylan y proclame bien haut qu'au moyen âge déjà «nos ancêtres avaient pris conscience de l'unité morale du pays que bordent le Jura et les Préalpes, le Léman et les eaux de Grandson et de Morat». Et dans le refus des Vaudois de prêter hommage avant que leur nouveau prince ne vienne en personne jurer d'observer les libertés et franchises du pays, il voit à juste titre «l'affirmation... de l'unité morale du Pays de Vaud, conscient et fier des libertés dont il jouit et qu'il veut conserver intactes sous le nouveau seigneur que Savoie et France lui destinent». Sous la plume du maître, on sent frémir la résolution et l'émotion patriotiques qui animaient, cinq siècles plus tôt, Humbert Cerjat, porte-parole des Etats de Vaud. Mais ces vastes connaissances, cette passion de l'histoire vaudoise ne se sont pas seulement manifestées dans les articles précités, mais peut être plus encore dans ce goût qu'il a su transmettre et dans les encouragements qu'il a su prodiguer à la plupart de ses anciens étudiants, dont nous sommes, qui se sont consacrés à des thèses ou publications dans ce domaine. Il l'a encore témoigné récemment à l'occasion de l'élaboration de deux thèses d'histoire du droit vaudois médiéval, qui l'avaient vivement réjoui, et à l'annonce de la parution du premier volume des *Sources du droit du canton de Vaud*, entreprise qu'il appelait depuis longtemps de ses vœux. Aussi aura-t-il eu, en cette dernière année, au moins cette satisfaction de voir que n'était pas éteinte cette flamme de l'histoire vaudoise qu'il avait tant contribué à faire briller.

On ne saurait enfin oublier ni les compte-rendus de divers ouvrages historiques que lui doit la *Revue suisse d'histoire* (cf. en particulier 1948, p. 405 s.; 1951, p. 617 s.; 1956, p. 528), qui témoignent de l'étendue de sa culture historique, ni surtout son activité comme président du groupe de recherches sur l'histoire du droit romain en Suisse, qui a déjà réalisé de nombreux travaux sur l'influence du droit savant au moyen âge et publié trois volumes. Il n'aura malheureusement pas eu la satisfaction de voir

---

paraître la synthèse de ces diverses recherches, attendue depuis plusieurs années.

Dans le recueil de *Mélanges* qu'elle lui dédiait en 1963, à l'occasion de son soixante-dizième anniversaire, la Faculté de droit de Lausanne émettait ce vœu : «Toujours aussi vert, ce septuagénaire va consacrer ses loisirs à l'achèvement de l'ouvrage magistral qui contiendra la somme de ses recherches, de ses méditations et de sa découverte sur l'histoire de la vente romaine. Puisse-t-il conserver les forces et bénéficier de tout le temps nécessaires pour mener à chef cette œuvre de sa vie». Hélas, s'il a bien conservé pendant neuf ans ses forces et son entière lucidité, sa servabilité et sa modestie l'ont incité à assumer d'autres tâches, non moins astreignantes, mais plus obscures, en particulier la réédition des textes de Gaïus, ce qui l'a empêché, comme tant d'autres de ses collègues et amis, tels Pierre Petot et Georges Chevrier, de se consacrer à la somme que seul il pouvait écrire. Il en est ainsi revenu, au terme de sa fructueuse carrière, à ce Jurisconsulte Gaïus auquel il avait consacré, cinquante ans plus tôt, sa leçon inaugurale.